



## Erreur sur exercice 2020

Par **chen971**, le **30/01/2021** à **13:45**

Bonjour,

En 2020, j'ai versé des dividendes pour l'exercice 2019.

Or je ne savais pas que l'entreprise devait précompter les 30% de fiscalité et les déclarer (car avant il me semblait que c'était le particulier qui payait les impôts correspondant).

Du coup, je m'en suis rendu compte cette semaine, ai procédé au règlement des impôts et les actionnaires ont remboursé la société.

Ma question maintenant est :

Comment faire pour comptabiliser cela en compta ? Sachant que ça n'impacte pas le résultat, et que c'est une erreur involontaire.

Merci pour votre aide.